



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

(Erratum)

Dans l'avis publié le 20 juin 2024, un erratum s'est produit et vous auriez dû lire :

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 16 juillet 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro 2024-0035 pour la propriété sise au 568-570, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361923, afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal dont la marge de recul arrière sera de 2 mètres plutôt que 4 mètres, soit en dérogation de l'article 36 du règlement de zonage numéro Z-17-01.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 3^e jour du mois juillet 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3^e jour du mois de juillet 2024 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois juillet 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier